

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2015

Présents : Mmes Bellier M.O., Berthe M., Hanosset M., Mme Lavallard O et Leber N.
Mrs Dovergne A., Mazurier T., Damay D et Senée F.

Absents excusés : M. Duponchelle E

Secrétaire de séance : Mme HANOSSET Maryline.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 JUIN 2015

I. REUNION EAU

- Monsieur Dovergne expose les missions proposées par l'AMEVA, notamment au travers des études et de l'assistance technique, juridique et administrative que ce syndicat mixte peut apporter aux collectivités compétentes dans les domaines relatifs à la prévention des inondations, à la restauration et à l'entretien des cours d'eau et zone humides, à l'organisation et à la gestion des services d'eau potable et d'assainissement.

Si le Syndicat souhaite bénéficier des services de l'AMEVA, l'adhésion est obligatoire. Pour l'année 2015, le montant de l'adhésion s'élève à 0.50 € /habitant INSEE soit une cotisation totale de 74.40 € (490 X 0.15)

Cette adhésion permettra à la commune de DEMUIN de demander par délibération, des missions d'assistance administrative et technique dans les domaines suivants :

- Prévention des risques d'inondation
- Eau potable
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif

Le montant de ces missions est défini, au cas par cas dans une convention établie entre la collectivité membre et l'AMEVA; il s'agit d'une cotisation optionnelle pour la collectivité.

Le Syndicat mixte AMEVA a réalisé une mission d'assistance technique en eau potable, mais pour aller plus loin dans la connaissance du fonctionnement du système des travaux à programmer ces prochaines années, il est nécessaire de réaliser une étude diagnostic.

Après en avoir délibéré, le 17/06/2015,

Le Conseil Municipal

- **DECIDE** de demander l'adhésion de la commune au sein du syndicat mixte AMEVA
- **S'ACQUITTE** de la cotisation statutaire annuelle qui sera inscrite au budget 2015
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à passer avec le Syndicat mixte AMEVA pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude diagnostic de son système d'alimentation en eau potable, dont l'enveloppe prévisionnelle maximale est évaluée à 25000 € prestation d'AMO comprise. Cette opération sera finançable à 50 % par l'agence de l'eau Artois Picardie.

➤ Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre une Décision modificative,

soit -1000 € au compte 615
+1000 € au compte 673

Délib.N° 02- 17062015 – 80237

Un groupe de travail est mis en place avec Marie Bellier, Maryline Hanosset, Dany Damay et Alain Dovergne.

II. **REUNION AVEC LES PARALYSES DE FRANCE**

François Senée fait le compte rendu de la réunion avec M.Dorvillers dans le cadre du schéma d'accessibilité des bâtiments communaux.

III. **QUESTIONS DIVERSES**

- Pour les travaux de voirie, la subvention « Amendes et Polices » pourrait s'élever à 14 967 €
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier à la CCALM , dans le respect de la loi ALUR , l'instruction des Permis de construire et des Déclarations Préalables à compter du 6 Juillet 2015.

Il autorise le Maire ou Mme la 1ère Adjointe, déléguée à l'urbanisme, à signer la convention prise entre les 2 parties.

Délib.N° 03- 17062015 – 80237

- La Fête Picarde organisée avec le Comité des Fêtes aura lieu le 13 Décembre 2015, la commune prenant en charge les manèges anciens et les spectacles (country, chant, folk....)
- Un point est fait sur la rencontre avec les AMP, chaque association devra déposer en mairie une attestation d'assurance.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de remplacer le coffret d'éclairage public cassé rue d'en Haut à Demuin, hameau de Courcelles et accepte le devis présenté par la SICAE soit :

356.80 €HT
428.16 TTC

- La mairie sera fermée du 27 Juillet au 16 Aout inclus
- Un marchand de pizzas sera à Démuin tous les lundis soirs
- Le point est fait sur les articles à inscrire dans ABCD

La séance est close à 22 H 00 et comporte 4 délibérations.

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

M. Hanosset

M.O. Bellier

M. Berthe

N. Leber

F.Senée

D.Damay

T. Mazurier

O Lavallard